



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

À une séance ordinaire tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire  
Les conseillères et conseillers

Jacques Gariépy  
Rosa Borreggine  
Caroline Vinet  
Véronique Martino  
Daniel Cantin  
Judith Gagnon

**EST ABSENT :**

Le conseiller Normand Leroux

formant quorum;

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Le directeur général et greffier par intérim, Jean Beaulieu

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

1.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 337-07-2018**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- |             |     |   |
|-------------|-----|---|
| 337-07-2018 | 1.  | <b><u>Adoption de l'ordre du jour</u></b>   |
|             | 2.  | <b><u>Période de questions du public</u></b> (article 322 – Loi sur les cités et villes)  |
| 338-07-2018 | 3.  | <b><u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018</u></b>   |
|             | 4.  | <b><u>Règlements</u></b>  |
| 339-07-2018 | 4.1 | Avis de motion - Futur règlement d'emprunt 469-2018 - Décrétant une dépense de 2 700 000 \$ et autorisant un emprunt de 2 255 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 11, rue Principale pour la construction d'une école primaire |
| 340-07-2018 | 4.2 | Adoption - Projet de règlement 469-2018 - décrétant une dépense de 2 700 000 \$ et autorisant un emprunt de 2 255 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 11, rue Principale pour la construction d'une école primaire             |
| 341-07-2018 | 4.3 | Adoption - Règlement 258-05-2018 - Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 et ses amendements - Abattage d'arbres  |
| 342-07-2018 | 4.4 | Adoption - Règlement 412-02-2018 - Règlement relatif au contrôle des animaux 412-2014 et ses amendements - Stérilisation des animaux domestiques  |



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

---

- 343-07-2018 4.5 Adoption - Règlement 466-2018 - Mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable
- 344-07-2018 4.6 Adoption - Règlement 467-2018 - Travaux de réfection de la montée d'Anjou
- 345-07-2018 4.7 Adoption - Règlement 468-2018 - Travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur
- 346-07-2018 4.8 Adoption - Projet de règlement 222-40-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Ajout de l'usage p1 « service public à la personne » dans la zone H 259
- 347-07-2018 4.9 Avis de motion - Futur règlement 222-41-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Ajout de la définition d'une partie à construire
- 348-07-2018 4.10 Adoption - Projet de règlement 222-41-2018 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Définitions - Ajout de la définition d'une partie à construire et modification de celle de la pente naturelle moyenne d'un terrain
- 349-07-2018 4.11 Avis de motion - Futur règlement 223-05-2018 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Superficie minimale d'un terrain desservi ayant une pente supérieure à 15 %
- 350-07-2018 4.12 Adoption - Projet de règlement 223-05-2018 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Superficie minimale d'un terrain desservi ayant une pente supérieure à 15 %
- 5. Soumissions**
- 351-07-2018 5.1 Adjudication - Mise à niveau des systèmes d'automatisation et de télémétrie des ouvrages d'eau potable (2018-GE-02)
- 352-07-2018 5.2 Adjudication - Travaux de réfection de diverses voies publiques (2018-GE-11)
- 6. Administration et finances**
- 353-07-2018 6.1 Approbation - Liste des chèques émis
- 354-07-2018 6.2 Autorisation de dépenses des membres du conseil
- 355-07-2018 6.3 Autorisation de signature - Offre d'achat - 11, rue Principale
- 356-07-2018 6.4 Nomination d'un maire suppléant
- 357-07-2018 6.5 Demande d'appui - Déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif
- 7. Sécurité publique**
- 358-07-2018 7.1 Modifications au Schéma de couverture de risques en incendie - Appui à la demande de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 359-07-2018 7.2 Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 30 juin 2018
- 8. Travaux publics et génie**
- 360-07-2018 8.1 Programme d'aide à la voirie locale - Nouvelles modalités 2018-2021
- 9. Environnement**



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

**10. Urbanisme**

**10.1 Demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation approuvées - PIIA**

- 361-07-2018 10.1.1 157, rue Principale - Nouvelle construction, plans 2018-098
- 362-07-2018 10.1.2 259, rue Principale - Modification de couleur, plans 2018-099
- 363-07-2018 10.1.3 189, rue Principale - Aménagement paysager, plans 2018-100
- 364-07-2018 10.1.4 173, rue Principale - Aménagement paysager, plans 2018-101
- 365-07-2018 10.1.5 75, avenue de la Gare, bloc J - Terrasse commerciale, plans 2018-105
- 366-07-2018 10.1.6 239-241, rue Principale - Modification de couleur, plans 2018-106
- 367-07-2018 10.1.7 154, rue Principale - Rénovation, plans 2018-107
- 368-07-2018 10.1.8 Avenue du Vicomte, lot 3 828 948 - Nouvelle construction résidentielle, plans 2018-108
- 369-07-2018 10.1.9 98-100, avenue de la Gare - Rénovation, plans 2018-112

**10.2 Demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation refusées - PIIA**

**10.3 Demandes de certificat d'autorisation d'affichage approuvées - PIIA**

- 370-07-2018 10.3.1 154, rue Principale : Clinique Ostéo Sport - Enseigne à plat, plans 2018-109
- 371-07-2018 10.3.2 407, rue Principale, local 201 : Papeterie St-Sauveur - Enseignes suspendue et communautaire, plans 2018-110
- 372-07-2018 10.3.3 100, avenue Guindon : Les Factoreries - Structure communautaire, plans 2018-111
- 373-07-2018 10.3.4 175, chemin Jean-Adam : Les Factoreries - Structure et enseignes communautaires, plans 2018-113
- 374-07-2018 10.3.5 241, rue Principale : Les bains de Cléopâtre - Enseigne suspendue, plans 2018-115
- 375-07-2018 10.3.6 75, avenue de la Gare, bloc J : Pétilos Déjeuner Dîner - Enseignes à plat et communautaire, plans 2018-116
- 376-07-2018 10.3.7 28, avenue de la Gare : Anges et Dragon Espace Mieux-Être - Enseigne suspendue, plans 2018-117

**10.4 Demandes de certificat d'autorisation d'affichage refusées - PIIA**

**10.5 Demandes de dérogations mineures**

**10.6 Demandes de lotissement et contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

**10.7 Statistiques de construction**

- 377-07-2018 10.7.1 Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 juin 2018

**11. Vie communautaire**

- 378-07-2018 11.1 Demande d'aide financière - Mérite sportif - Championnats provinciaux de canoë-kayak de vitesse 2017 - Tye Whitehouse



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

- 
- 12. Ressources humaines**
- 379-07-2018 12.1 Nomination - Deux lieutenants intérimaires - Service des incendies
- 380-07-2018 12.2 Ratification d'embauche - Emploi étudiant (camps)
- 381-07-2018 12.3 Ratification d'embauche - Préposé aux plateaux récréatifs temporaire - Service de la vie communautaire
- 382-07-2018 12.4 Embauche - Mécanicien - Service des travaux publics et génie
- 383-07-2018 12.5 Embauche - Technicien en loisirs temporaire - Service de la vie communautaire
- 13. Correspondance**
- 384-07-2018 13.1 Demande de commandite - Association des travaux publics d'Amérique
- 14. Points nouveaux**
- 15. Période de questions du public (article 322 – Loi sur les cités et villes)**
- 385-07-2018 16. **Levée de la séance**

---

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

**3. RÉOLUTION N° 338-07-2018**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018 soit approuvé, comme déposé.

---

**4.1 RÉOLUTION N° 339-07-2018**

---

**AVIS DE MOTION  
FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 469-2018  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
2 255 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11, RUE PRINCIPALE  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE**

Madame la conseillère Véronique Martino donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement d'emprunt numéro 469-2018 sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'acquisition d'un immeuble en vue de le céder à la Commission scolaire des Laurentides pour la construction d'une nouvelle école primaire.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

4.2

**RÉSOLUTION N° 340-07-2018**

**PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 469-2018  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 700 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
2 255 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 11, RUE PRINCIPALE  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a fait part à la Ville de son intention de construire une nouvelle école primaire puisque le Pavillon Marie-Rose ne répond plus à ses besoins;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a informé la Ville que la construction d'une nouvelle école sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur est conditionnelle à la cession d'un terrain par la Ville pour ladite construction;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que la construction de la nouvelle école primaire soit effectuée sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysé divers scénarios de terrains potentiels;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire acquérir cet immeuble afin de le céder à la Commission scolaire des Laurentides pour la construction d'une école primaire;

ATTENDU l'offre d'achat de 2 700 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 11, rue Principale, formé des lots 2 315 310 et 2 315 315;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par règlement d'emprunt pour l'acquisition dudit terrain;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté pour financer cette acquisition;

ATTENDU QUE les frais d'obligation et d'emprunt temporaire sont estimés à 55 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 2 255 000 \$ à cet égard;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement d'emprunt numéro 469-2018, décrétant une dépense de 2 700 000 \$ et autorisant un emprunt de 2 255 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 11, rue Principale pour la construction d'une école primaire, soit adopté.

4.3

**RÉSOLUTION N° 341-07-2018**

**RÈGLEMENT 258-05-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS  
D'URBANISME 258-2009 ET SES AMENDEMENTS  
ABATTAGE D'ARBRES**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 19 mai 2009, le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 258-2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite augmenter les pénalités lorsqu'il y a contraventions à la réglementation;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prolonger les délais de validité des certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

---

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les tarifs applicables à un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 258-05-2018, modifiant le règlement numéro 258-2009 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions à l'abattage d'arbres, soit adopté.

---

**4.4**

**RÉSOLUTION N° 342-07-2018**

---

**RÈGLEMENT 412-02-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX**  
**412-2014 ET SES AMENDEMENTS**  
**STÉRILISATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur a adopté un règlement relatif au contrôle des animaux 23 février 2015;

ATTENDU QUE le conseil souhaite rendre obligatoire la stérilisation des chats et des chiens sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, sous certaines conditions;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le règlement 412-02-2018 modifiant le Règlement relatif au contrôle des animaux 412-2014 et ses amendements afin de rendre obligatoire la stérilisation des chats et des chiens sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur, et ce, sous certaines conditions, soit adopté.

---

**4.5**

**RÉSOLUTION N° 343-07-2018**

---

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 466-2018**  
**MISE AUX NORMES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 1 350 000 \$;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 466-2018, pour payer le coût des travaux de mise aux normes du réseau de distribution de l'eau potable et autorisant un emprunt de 1 350 000 \$, soit adopté.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

4.6

**RÉSOLUTION N° 344-07-2018**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 467-2018**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE D'ANJOU**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection de la montée d'Anjou, soit la fondation de rue, le drainage et le pavage;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis, l'arpentage et la surveillance des travaux de réfection.

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 400 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 467-2018, pour payer le coût des travaux de réfection de la montée d'Anjou, soit la fondation de rue, le drainage et le pavage et autorisant un emprunt de 400 000 \$, soit adopté.

4.7

**RÉSOLUTION N° 345-07-2018**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 468-2018**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DU DRAINAGE**  
**DANS LE SECTEUR DU DOMAINE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire effectuer des travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des professionnels afin de faire la conception des plans et devis, l'arpentage et la surveillance des travaux de réfection.

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 1 400 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement d'emprunt numéro 468-2018, pour payer le coût des travaux de réfection majeure du drainage dans le secteur du Domaine Saint-Sauveur en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et autorisant un emprunt de 1 400 000 \$, soit adopté.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

---

**4.8**

**RÉSOLUTION N° 346-07-2018**

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-40-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS  
AJOUT DE L'USAGE P1 « SERVICE PUBLIC À LA PERSONNE » DANS LA ZONE H 259**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre la construction d'une école primaire dans la zone H 259;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer la construction en y précisant les normes minimales à respecter;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-40-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter l'usage p1 « service public à la personne » dans la zone H 259, soit adopté.

---

**4.9**

**RÉSOLUTION N° 347-07-2018**

**AVIS DE MOTION  
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-41-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS  
AJOUT DE LA DÉFINITION D'UNE PARTIE À CONSTRUIRE**

Monsieur le conseiller Daniel Cantin donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-41-2018, modifiant le Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de la définition d'une partie à construire dans la terminologie.

---

**4.10**

**RÉSOLUTION N° 348-07-2018**

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-41-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS  
DÉFINITIONS - AJOUT DE LA DÉFINITION D'UNE PARTIE À CONSTRUIRE ET  
MODIFICATION DE CELLE DE LA PENTE NATURELLE MOYENNE D'UN TERRAIN**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter la définition d'une partie à construire dans la terminologie et modifier celle de la pente naturelle moyenne d'un terrain;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2018;

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales





**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-41-2018, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'ajouter la définition d'une partie à construire dans la terminologie et de modifier celle de la pente naturelle moyenne d'un terrain, soit adopté.

---

4.11

**RÉSOLUTION N° 349-07-2018**

---

**AVIS DE MOTION**  
**FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 223-05-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN DESSERVI**  
**AYANT UNE PENTE SUPÉRIEURE À 15 %**

Madame la conseillère Judith Gagnon donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 223-05-2018, modifiant le Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne le retrait de l'ensemble des dispositions concernant les superficies minimales pour un terrain desservi par les deux services dont la pente naturelle moyenne est de plus de 15 %.

---

4.12

**RÉSOLUTION N° 350-07-2018**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT 223-05-2018**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008 ET SES AMENDEMENTS**  
**SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN DESSERVI**  
**AYANT UNE PENTE SUPÉRIEURE À 15 %**

ATTENDU l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de lotissement numéro 223-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite retirer l'ensemble des dispositions concernant les superficies minimales pour un terrain desservi par les deux services dont la pente naturelle moyenne est de plus de 15 %;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juillet 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 223-05-2018, modifiant le règlement numéro 223-2008 et ses amendements afin de retirer l'ensemble des dispositions concernant les superficies minimales pour un terrain desservi par les deux services dont la pente naturelle moyenne est de plus de 15 %, soit adopté.

---

5.1

**RÉSOLUTION N° 351-07-2018**

---

**ADJUDICATION**  
**MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'AUTOMATISATION**  
**ET DE TÉLÉMÉTRIE DES OUVRAGES D'EAU POTABLE (2018-GE-02)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques en date du 27 juin 2018 pour une mise à niveau des systèmes d'automatisation et de télémétrie des ouvrages d'eau potable;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

ATTENDU QUE la Ville a reçu trois par :

<b>Nom du soumissionnaire</b>
SGM Automation Inc.
Filtrum inc.
Entreprises L.M. inc.

ATTENDU l'analyse du comité de sélection des soumissions reçues;

ATTENDU le rapport au conseil du secrétaire du comité de sélection en date du 9 juillet 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le mandat pour la mise à niveau des systèmes d'automatisation et de télémétrie des ouvrages d'eau potable soit adjugé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit SGM Automation Inc., pour une somme de 529 388,59 \$, et que le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée en partie par la subvention TECQ 2014-2018, pour une somme de 400 000 \$, ainsi que par la subvention TECQ 2019-2023, pour une somme de 129 388,59 \$.

**5.2**

**RÉSOLUTION N° 352-07-2018**

**ADJUDICATION**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES VOIES PUBLIQUES (2018-GE-11)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 12 juillet 2018 pour les travaux de réfection de diverses voies publiques;

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre soumissions présentées par :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	1 865 972,40 \$
Pavages Multipro Inc.	1 876 043,45 \$
Uniroc Construction inc.	1 949 282,93 \$
LEGD Inc.	2 040 719,22 \$

ATTENDU le rapport du consultant Ingémax à la suite de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE le coût des travaux était estimé à 1 536 506 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme excède cet estimé et les sommes disponibles;

ATTENDU QUE le devis prévoit que la Ville se réserve le droit d'enlever une ou plusieurs voies publiques si le montant des soumissions est supérieur au budget disponible;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur général et greffier par intérim en date du 13 juillet 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le contrat soit adjugé en retranchant les travaux du chemin du Bel-Automne.

QUE la soumission conforme de 1 865 972,40 \$ incluant les taxes, présentée par Les Entreprises Claude Rodrigue inc., 2505, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R7 pour les travaux de réfection de diverses voies publiques, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE les travaux sur le chemin des Rochers, évalués à 240 838,42 \$ taxes incluses, soient payés à même le règlement d'emprunt 463-2018.

QUE les travaux sur les chemins de l'Aurore-Boréale, de l'Équinoxe et du Solstice, évalués à 522 636,55 \$ taxes incluses, soient payés à même le règlement d'emprunt 464-2018 et par le promoteur selon l'entente intervenue.

QUE les travaux sur les chemins du Grand-Ruisseau et de Saint-Moritz ainsi que sur la montée Constantineau, évalués à 892 092,62 \$ taxes incluses, soient payés à même le règlement d'emprunt 462-2018.

QUE l'excédent des coûts sur les sommes disponibles aux règlements d'emprunt soit payé à même les sommes disponibles au budget 2018.

**6.1**

**RÉSOLUTION N° 353-07-2018**

**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 29 juin 2018;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 50277 à 50662) pour la période du 25 mai 2018 au 28 juin 2018, au montant de 2 613 106,20 \$, soit acceptée.

**6.2**

**RÉSOLUTION N° 354-07-2018**

**AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL**

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

d'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
20 <sup>e</sup> tournoi de golf pour stopper la sclérose en plaques Société canadienne de la sclérose en plaques	22 août 2018 Club de golf de Piedmont	165,00 \$	M. Jacques Gariépy Mme Véronique Martino	330,00 \$



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

6.3

**RÉSOLUTION N° 355-07-2018**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**OFFRE D'ACHAT - 11, RUE PRINCIPALE**

ATTENU QUE la Commission scolaire des Laurentides souhaite construire une nouvelle école primaire puisque le pavillon Marie-Rose ne répond plus aux besoins actuels;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a informé la Ville que la construction d'une nouvelle école sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur est conditionnelle à la cession d'un terrain par la Ville pour ladite construction;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que la construction de la nouvelle école primaire soit effectuée sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysé divers scénarios de terrains potentiels;

ATTENDU QUE la Commission scolaire cédera à la Ville de Saint-Sauveur le pavillon Marie-Rose qui servira aux besoins de la Ville de Saint-Sauveur, ses organismes et ses citoyens;

ATTENDU QUE la propriété du 11, rue Principale répond aux besoins pour la construction de la nouvelle école;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'offre d'achat de 2 700 000 \$ pour l'acquisition du 11, rue Principale formé de deux lots, soit 2 315 310 et 2 315 315.

QUE la présente dépense soit payée en partie par le règlement d'emprunt 469-2018, pour une somme de 2 200 000 \$, ainsi que par les sommes disponibles dans l'excédent accumulé non affecté, pour une somme de 500 000 \$.

6.4

**RÉSOLUTION N° 356-07-2018**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut désigner un conseiller comme maire suppléant, et ce, pour la période que détermine le conseil;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE madame la conseillère Caroline Vinet soit nommée à titre de mairesse suppléante, et ce, à compter du 17 juillet 2018 jusqu'au 19 novembre 2018.

6.5

**RÉSOLUTION N° 357-07-2018**

**DEMANDE D'APPUI**  
**DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**  
**RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION**  
**D'UN COMPLEXE SPORTIF**

ATTENDU la résolution numéro CM-165-06-18, adoptée lors de la séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le 12 juin 2018, annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif;

ATTENDU QUE la MRC déclarera sa compétence par règlement lors de la séance du 18 septembre 2018;

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

ATTENDU QUE le projet de complexe sportif sera bénéfique pour l'ensemble de la population de la MRC;

ATTENDU QUE l'exercice par la MRC de la compétence de construction et d'exploitation d'un complexe sportif ne contrevient pas aux projets futurs de la Ville dans le domaine des loisirs;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Sauveur donne son accord à l'égard de la déclaration de compétence par la MRC relativement à la construction et l'exploitation d'un complexe sportif.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC par courrier recommandé.

7.1

**RÉSOLUTION N° 358-07-2018**

(modifiée par procès-verbal de correction le 15 octobre 2018 – 513-10-2018)

**MODIFICATIONS AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE  
APPUI À LA DEMANDE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 14 juillet 2005;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite apporter des modifications à son schéma révisé dans le but d'actualiser les temps de réponse requis pour atteindre la force de frappe, lesquels ont été recalculés en fonction d'une augmentation du temps de mobilisation des pompiers pour refléter la réalité sur le terrain. Les modifications proposées touchent majoritairement la section 7.3.2 Couverture de protection optimisée du schéma révisé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, toute modification du schéma pour modifier les objectifs de protection doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a produit pour les besoins de la présente demande un dossier argumentaire, lequel fait état des éléments du schéma devant faire l'objet de modifications, et expliquant les motifs conduisant à l'actuelle demande auprès du ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE ces modifications touchent l'ensemble des municipalités parties prenantes au schéma révisé, chacune de celles-ci doit fait parvenir à la MRC une résolution municipale donnant son appui à MRC pour la demande de modification auprès du ministre de la Sécurité publique;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur donne son appui à la MRC des Pays-d'en-Haut pour qu'elle demande au ministre de la Sécurité publique de modifier son schéma révisé en couverture de risques en sécurité incendie, comme prévu à l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, pour tenir compte de l'augmentation des temps de réponse des tableaux sur la couverture optimisée qui touchent la Ville de Saint-Sauveur.

7.2

**RÉSOLUTION N° 359-07-2018**

**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS  
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de juin 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

ATTENDU QU'il y a eu 33 interventions, dont :

Entraide :	03	Senteur de fumée apparente :	04
Assistance médicale :		Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) :	01
Assistance à la police :		Senteur d'essence et/ou d'huile :	
Assistance aux citoyens :		Présence et/ou alarme monoxyde de carbone :	
Fausse alarme :	05	Système d'alarme en opération :	01
Sauvetage spécialisé :	01	Système de gicleurs en opération :	
Inondation :		Alarme annulée :	04
Noyade :		Alerte à la bombe :	
Déversement :		Plainte pour risque d'incendie :	
Feu de rebuts (poubelle, conteneur) :	01	Accident routier :	
Feu/fumée de cuisson :	02	Branche ou arbre sur fils électriques :	01
Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) :	02	Fils électriques dans la rue :	02
Feu de cheminée :		Intervention matières dangereuses :	
Feu de forêt :		Personne prise dans un ascenseur :	
Feu à ciel ouvert :	01	Désincarcération :	
Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) :	02	Administration :	
Feu installation électrique HQ :	03	RCCI :	
Feu d'appareil électrique :			

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2018.

8.1

**RÉSOLUTION N° 360-07-2018**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
NOUVELLES MODALITÉS 2018-2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Pays-d'en-Haut a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

---

10.1.1

**RÉSOLUTION N° 361-07-2018**

---

**157, RUE PRINCIPALE  
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2018-098**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 157, rue Principale, et ce, aux conditions suivantes :

- Du carrelage doit être ajouté dans les vitrines commerciales ainsi que dans toutes les fenêtres de chaque étage;
- Les haies abîmées devront être remplacées;
- Le revêtement de pierre doit être naturel;
- Le revêtement de pierre doit être aligné avec le tambour en aluminium des fenêtres.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

10.1.2

**RÉSOLUTION N° 362-07-2018**

---

**259, RUE PRINCIPALE  
MODIFICATION DE COULEUR, PLANS 2018-099**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété du 259, rue Principale, et ce, aux conditions suivantes :

- Des moulures doivent être ajoutées autour des ouvertures de couleur bleue pour créer un contraste;
- Les lucarnes doivent être de couleur foncée.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

---

**10.1.3**

---

**RÉSOLUTION N° 363-07-2018**

---

**189, RUE PRINCIPALE**  
**AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANS 2018-100**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété du 189, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.1.4**

---

**RÉSOLUTION N° 364-07-2018**

---

**173, RUE PRINCIPALE**  
**AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANS 2018-101**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété du 173, rue Principale, et ce, à la condition de construire le mur de soutènement des deux côtés de l'escalier de la cour avant.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.1.5**

---

**RÉSOLUTION N° 365-07-2018**

---

**75, AVENUE DE LA GARE, BLOC J**  
**TERRASSE COMMERCIALE, PLANS 2018-105**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;





**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

---

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc J, et ce, aux conditions suivantes :

- De nouveaux arbustes doivent être plantés et ceux qui sont abîmés doivent être remplacés;
- La structure de l'auvent doit être retirée si aucun auvent n'est prévu sur la nouvelle terrasse.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.1.6**

**RÉSOLUTION N° 366-07-2018**

---

**239-241, RUE PRINCIPALE**  
**MODIFICATION DE COULEUR, PLANS 2018-106**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation pour la propriété du 239-241, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.1.7**

**RÉSOLUTION N° 367-07-2018**

---

**154, RUE PRINCIPALE**  
**RÉNOVATION, PLANS 2018-107**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 154, rue Principale, et ce, aux conditions suivantes :

- Le garde-corps de l'accès à la cave doit être de couleur blanche;
- Le revêtement de toiture doit être en tôle de couleur grise, comme celui existant.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

---

**10.1.8**

**RÉSOLUTION N° 368-07-2018**

---

**AVENUE DU VICOMTE, LOT 3 828 948**  
**NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PLANS 2018-108**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction pour le lot 3 828 948 situé sur l'avenue du Vicomte.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.1.9**

**RÉSOLUTION N° 369-07-2018**

---

**98-100, AVENUE DE LA GARE**  
**RÉNOVATION, PLANS 2018-112**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 98-100, avenue de la Gare.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.3.1**

**RÉSOLUTION N° 370-07-2018**

---

**154, RUE PRINCIPALE - CLINIQUE OSTÉO SPORT**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2018-109**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

---

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 154, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.3.2**

**RÉSOLUTION N° 371-07-2018**

---

**407, RUE PRINCIPALE, LOCAL 201 - PAPETERIE ST-SAUVEUR  
ENSEIGNES SUSPENDUE ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2018-110**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal maintient sa décision rendue dans la résolution 250-05-2018, c'est-à-dire qu'il approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 407, rue Principale, local 201, aux conditions suivantes :

Pour l'enseigne suspendue

- retirer le coin noir et la bande verticale sur le côté droit

Pour l'enseigne communautaire

- retirer le coin noir et la bande orange sur le côté droit
- remplacer l'orange pour du noir

Pour les deux enseignes

- la lampe peut être conservée

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

**10.3.3**

**RÉSOLUTION N° 372-07-2018**

---

**100, AVENUE GUINDON - LES FACTORIES  
STRUCTURE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2018-111**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

---

---

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 100, avenue Guindon.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

10.3.4

**RÉSOLUTION N° 373-07-2018**

(modifiée par procès-verbal de correction le 30 juillet 2018 – 387-07-2018)

---

**175, CHEMIN JEAN-ADAM - LES FACTORIES  
STRUCTURE ET ENSEIGNES COMMUNAUTAIRES, PLANS 2018-113**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 175, chemin Jean-Adam, et ce, aux conditions suivantes :

- La structure communautaire doit être de couleur noire;
- Les enseignes dans la structure doivent avoir un fond blanc et la couleur de la police de caractère est au choix du commerçant.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

---

10.3.5

**RÉSOLUTION N° 374-07-2018**

---

**241, RUE PRINCIPALE - LES BAINS DE CLÉOPÂTRE  
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2018-115**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 241, rue Principale, et ce, à la condition de retirer la mention « pour H & F ».

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

**10.3.6**

**RÉSOLUTION N° 375-07-2018**

**75, AVENUE DE LA GARE, BLOC J - PÉTINOS DÉJEUNER DÎNER  
ENSEIGNES À PLAT ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2018-116**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 75, avenue de la Gare, bloc J.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

**10.3.7**

**RÉSOLUTION N° 376-07-2018**

**28, AVENUE DE LA GARE - ANGES ET DRAGON ESPACE MIEUX-ÊTRE  
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2018-117**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 225-2008 à la demande de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à la demande;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 26 juin 2018, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 28, avenue de la Gare.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois suivant son adoption.

**10.7.1**

**RÉSOLUTION N° 377-07-2018**

**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de juin 2018;

ATTENDU QU'au mois juin 2018, 133 permis ont été délivrés pour une valeur totale de 6 804 720 \$, comparativement à 104 permis pour une valeur totale de 5 893 337 \$ en juin 2017, soit un total à date de 22 842 152 \$ pour 2018 comparativement à 20 371 661 \$ pour la même période en 2017. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en juin 2018 est de 10, soit un total à date de 33 pour l'année, comparativement à 34 en 2017 et 29 en 2016 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de juin 2018.



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

11.1

**RÉSOLUTION N° 378-07-2018**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MÉRITE SPORTIF**  
**CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE CANOË-KAYAK DE VITESSE 2017**  
**TYE WHITEHOUSE**

ATTENDU la demande d'aide financière de M. Tye Whitehouse en date du 18 février 2018;

ATTENDU la tenue des Championnats provinciaux de canoë-kayak de vitesse 2017 à Shawinigan du 28 au 30 juillet 2017 et à Montréal les 18 et 19 août 2017;

ATTENDU la participation de M. Whitehouse à ces championnats;

ATTENDU les frais d'inscription exigés pour participer;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et son encouragement à ses jeunes athlètes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière de 150 \$ à M. Tye Whitehouse afin de rembourser une partie de ses frais de participation aux Championnats provinciaux de canoë-kayak de vitesse 2017 qui se sont déroulés à Shawinigan du 28 au 30 juillet 2017 et à Montréal les 18 et 19 août 2017.

12.1

**RÉSOLUTION N° 379-07-2018**

**NOMINATION DE DEUX LIEUTENANTS INTÉRIMAIRES**  
**SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU les entrevues effectuées;

ATTENDU QUE messieurs Lucka Plouffe et Renaud Bélisle ont réussi les examens;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des incendies en date du 3 juillet 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE messieurs Lucka Plouffe et Renaud Bélisle soient nommés à titre de lieutenants intérimaires au Service des incendies, et ce, selon les conditions de travail prévues à l'entente salariale de travail des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE messieurs Plouffe et Bélisle doivent compléter la formation d'officier 1 dans les 24 prochains mois.

12.2

**RÉSOLUTION N° 380-07-2018**

**RATIFICATION D'EMBAUCHE - EMPLOI ÉTUDIANT (CAMPS)**  
**SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y avait lieu de procéder à l'embauche d'un employé temporaire au poste d'accompagnateur afin de compléter l'équipe d'animation;

ATTENDU les entrevues effectuées par les coordonnatrices;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 3 juillet 2018;

--	--

Maire    Greffier  
Initiales



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

ATTENDU la délégation de pouvoir accordé au directeur général concernant l'embauche des employés temporaires;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

DE ratifier l'embauche de Mme Cassandra Élorie MacLeod à titre d'accompagnatrice à compter du 18 juin 2018.

**12.3**

**RÉSOLUTION N° 381-07-2018**

**RATIFICATION D'EMBAUCHE - PRÉPOSÉ AUX PLATEAUX RÉCRÉATIFS TEMPORAIRE  
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 20 juin 2018;

ATTENDU la délégation de pouvoir accordé au directeur général concernant l'embauche des employés temporaires;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

DE ratifier l'embauche de M. Alain Joly à titre de préposé aux plateaux récréatifs temporaire au Service de la vie communautaire à compter du 19 juin 2018, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

**12.4**

**RÉSOLUTION N° 382-07-2018**

**EMBAUCHE - MÉCANICIEN  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un mécanicien afin de combler le poste vacant;

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 21 juin 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE M. Martin Sévigny soit embauché à titre de mécanicien au Service des travaux publics et génie, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

**12.5**

**RÉSOLUTION N° 383-07-2018**

**EMBAUCHE - TECHNICIEN EN LOISIRS TEMPORAIRE  
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU le processus de recrutement effectué;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 10 juillet 2018;



**Procès-verbal**  
**de la séance ordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 16 juillet 2018 à 19 h 30**

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE Mme Virginie Lortie soit embauchée à titre de technicien en loisirs pour une période maximale de 12 mois, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

QUE la date de son entrée en fonction soit convenue entre les parties.

---

13.1

**RÉSOLUTION N° 384-07-2018**

**DEMANDE DE COMMANDITE**  
**ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE**

ATTENDU la demande formulée lors de la Commission des travaux publics et génie;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de commanditer le Colloque annuel de l'Association des travaux publics d'Amérique en lien avec le monde municipal (travaux publics et génie);

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une commandite de 5 000 \$ à l'Association des travaux publics d'Amérique dans le cadre de leur Colloque annuel 2018 qui aura lieu à Saint-Sauveur du 4 au 7 septembre 2018.

---

15.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

16.

**RÉSOLUTION N° 385-07-2018**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 36.

---

Jean Beaulieu  
Directeur général et  
greffier par intérim

---

Jacques Gariépy  
Maire